

*Direction des transports terrestres***Décision du 18 décembre 1998 relative à la nomination d'experts en bateaux de navigation intérieure agréés par le ministre chargé des transports**NOR : *EQUT9810209S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,  
Vu l'avis de la commission centrale des bateaux à propulsion mécanique ;  
Sur la proposition du directeur des transports terrestres,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les experts en bateaux de navigation intérieure énumérés ci-dessous sont agréés auprès du ministre chargé des transports, à compter de la date de la présente décision :

1. Pour la catégorie n<sup>o</sup> 1 : bateaux à passagers, établissements flottants, bateaux de marchandises, bateaux de service, bateaux à usage privé de plus de 24 mètres et moins de 12 passagers, bateaux de moins de 24 mètres et moins de 12 passagers, bateaux taxis.

Patrick Alexis(\*), jusqu'au 31 décembre 2001.  
Christian André, jusqu'au 3 août 2000.  
Roland Bastien, jusqu'au 3 août 2000.  
Bernard Deschodt(\*), jusqu'au 31 décembre 2001.  
Serge François, jusqu'au 31 décembre 2001.  
Michel Gauvin(\*), jusqu'au 31 décembre 2001.  
Michel Godziaszek(\*), jusqu'au 31 décembre 2001.  
Michel Heydon, jusqu'au 3 août 2000.  
André Herkovitz, jusqu'au 31 décembre 1999.  
Michel Lambert(\*), jusqu'au 31 décembre 2001.  
Jacques Lejeune(\*), jusqu'au 31 décembre 2001.  
Rémi Nizam, jusqu'au 3 août 2000.  
Richard Poulet, jusqu'au 31 décembre 2001.  
François Rose, jusqu'au 31 décembre 1999.  
Jean-Pierre Ruby(\*), jusqu'au 31 décembre 2001.  
(\* ) Option matières dangereuses.

2. Pour la catégorie n<sup>o</sup> 2 : bateaux de service, bateaux à usage privé de plus de 24 mètres et moins de 12 passagers, bateaux de moins de 24 mètres et moins de 12 passagers.

Daniel Tissot, jusqu'au 31 décembre 2001.

3. Pour la catégorie n<sup>o</sup> 3 : bateaux de moins de 24 mètres et moins de 12 passagers.

Claude Bouvier, jusqu'au 31 décembre 2001.  
James Canler, jusqu'au 31 décembre /2001.  
Jean-Luc Durand, jusqu'au 31 décembre 1999.  
Denis Plurien, jusqu'au 31 décembre 2001.

4. Missions partielles de sondages de coques.

Catégorie 1 :

James Canler, jusqu'au 31 décembre 2001.  
Jean Cheron, jusqu'au 31 décembre 2001.

Bateaux de marchandises :

Raymond Sauvage, jusqu'au 31 décembre 2001.

5. Expertises subaquatiques coques béton et acier.

Georges Gravot, jusqu'au 3 août 2000.

## Article 2

La présente décision annule et remplace les décisions du 19 décembre 1995 et du 4 août 1997.

## Article 3

Le directeur des transports terrestres est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des transports  
terrestres,*

H. du Mesnil